

# Animo Ontkalkingsmiddel

Version : 2 / FR remplace la version : 1 / Date de révision: 30.11.2015  
FR

Date d'impression  
30.11.15

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Animo Ontkalkingsmiddel

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Animo B.V.  
Postbus 71  
NL-9400 AB Assen  
No. de téléphone +31 (0)592 376376  
No. Fax +31 (0)592 341751  
www.animo.eu

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

pkroon@animo.nl

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500  
ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

# Animo Ontkalkingsmiddel

Version : 2 / FR remplace la version : 1 / Date de révision: 30.11.2015  
FR

Date d'impression  
30.11.15

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

#### acide sulfamidique

No. CAS	5329-14-6
No. EINECS	226-218-8
Numéro d'enregistrement	01-2119488633-28-XXXX
Concentration	>= 50 %
Classification	Xi, R36/38 R52/53

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 3	H412
Eye Irrit. 2	H319
Skin Irrit. 2	H315

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

# Animo Ontkalkingsmiddel

Version : 2 / FR remplace la version : 1 / Date de révision: 30.11.2015  
FR

Date d'impression  
30.11.15

Aucun symptôme connu à ce jour.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

#### Classe de stockage d'après TRGS 510

# Animo Ontkalkingsmiddel

Version : 2 / FR remplace la version : 1 / Date de révision: 30.11.2015  
FR

Date d'impression  
30.11.15

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Masque anti-poussières

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques  
Matériau approprié néoprène  
Matériau approprié vinyle  
Matériau approprié caoutchouc butyle  
Matériau approprié nitrile

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	solide
<b>Couleur</b>	blanc
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>La limite de l'odeur</b>	
Remarque	non déterminé
<b>valeur pH</b>	
Valeur	< 1
Concentration/H <sub>2</sub> O	10 %
<b>Point de fusion</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point de congélation</b>	
Remarque	non déterminé
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	
Remarque	Non applicable
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>	
Remarque	non déterminé

# Animo Ontkalkingsmiddel

Version : 2 / FR remplace la version : 1 / Date de révision: 30.11.2015  
FR

Date d'impression  
30.11.15

## **inflammabilité (solide, gaz)**

évaluation non déterminé

## **limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

Remarque non déterminé

## **Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

## **Densité de vapeur**

Remarque non déterminé

## **Densité**

Remarque non déterminé

## **Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

## **solubilité(s)**

Remarque non déterminé

## **coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

## **Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

## **température de décomposition**

Remarque non déterminé

## **Viscosité**

Remarque non déterminé

## **propriétés explosives**

évaluation non déterminé

## **Propriétés comburantes**

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## **9.2. Autres informations**

### **Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### **10.2. Stabilité chimique**

Pas de réaction dangereuse connue.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

### **10.4. Conditions à éviter**

Pas de réaction dangereuse connue.

### **température de décomposition**

Remarque non déterminé

### **10.5. Matières incompatibles**

Réagit avec les lessives alcalines.

# Animo Ontkalkingsmiddel

Version : 2 / FR remplace la version : 1 / Date de révision: 30.11.2015  
FR

Date d'impression  
30.11.15

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL 50	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	rat		
DL 50		3160	mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	rat		
DL 50	>	2000	mg/kg
Durée d'exposition		24	h

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

#### Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

#### sensibilisation

Remarque non déterminé

#### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

#### Mutagénicité

Remarque non déterminé

#### Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

#### Cancérogénicité

Remarque non déterminé

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

#### Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

#### Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

#### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

# Animo Ontkalkingsmiddel

Version : 2 / FR remplace la version : 1 / Date de révision: 30.11.2015  
FR

Date d'impression  
30.11.15

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	70,3	mg/l
Durée d'exposition	96	h

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	Daphnia magna	
CE50	71,6	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	OCDE 202	

#### Toxicité pour les algues (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
ErC50	48	mg/l
Durée d'exposition	72	h

#### Toxicité pour les bactéries (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	boue activée	
CE50	> 200	mg/l
Durée d'exposition	3	h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

non déterminé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

non déterminé

#### coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Indications générales

non déterminé

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Indications générales

non déterminé

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Indications générales

non déterminé

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

# Animo Ontkalkingsmiddel

Version : 2 / FR remplace la version : 1 / Date de révision: 30.11.2015  
FR

Date d'impression  
30.11.15

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre ADR/RID

#### 14.1. Numéro ONU

UN 2967

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ACIDE SULFAMIQUE

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8  
Carte pour désignation du danger 8

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III  
Quantité limitée 5 kg  
Les catégories de transport 3  
Code de restrictions en tunnels E

### Transport maritime IMDG/GGVSee

#### 14.1. Numéro ONU

UN 2967

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SULPHAMIC ACID

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

no  
Code IMDG «groupes de séparation» 1 Acides

### Transport aérien

#### 14.1. Numéro ONU

UN 2967

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SULPHAMIC ACID

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8



# Animo Ontkalkingsmiddel

Version : 2 / FR remplace la version : 1 / Date de révision: 30.11.2015  
FR

Date d'impression  
30.11.15

## Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

#### COV

COV (CE) 0 %

#### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## SECTION 16: Autres informations

### phrases R de la rubrique 3

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### mentions de danger H-de la rubrique 3

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3  
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2  
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.